

peine d'essayer de l'effectuer. Le cultivateur reçoit donc 72c. pour son orge à l'élevateur mais il peut l'emmener à un parc d'embouche et en obtenir 80c.; c'est donc ce qu'il va faire. Même s'il a obtenu des paiements d'avance, il ne tient pas à le livrer à l'élevateur pour perdre 8c. par boisseau. Il essaie plutôt de rembourser le paiement anticipé en espèces puisqu'il en tire plus de profit.

• (9.50 p.m.)

Certains agriculteurs tentent de rembourser les avances en espèces par les ventes de grain d'une part et les versements comptants de l'autre. Selon les témoignages entendus au comité permanent de l'agriculture, environ 15,000 fermiers remboursent une partie de leurs avances en argent comptant. A la page 49 du fascicule 53 des Procès-verbaux du comité, on trouve les chiffres exacts fournis par le ministre. Lorsqu'il s'agit de loi agricole à notre époque, mieux vaut citer des chiffres exacts pour ne pas se faire accuser de vouloir induire les gens en erreur. Le ministre a dit:

On me dit que le nombre de producteurs remboursant totalement leurs avances en liquide est compris entre 300 et 600; pour ceux qui ont remboursé partiellement en liquide, ce nombre est compris entre 13,000 et 15,000.

Cette réponse nous renseigne précisément sur le nombre de cultivateurs qui paient partiellement en argent comptant et le nombre de ceux qui remboursent toutes les avances en argent comptant. L'amendement à l'étude traite d'un autre aspect de la question. La Commission peut prendre sur elle de chercher à savoir si un agriculteur a effectivement vendu le grain dont le paiement anticipé lui a servi à une fabrique de provende ou à un parc d'embouche, ou s'il l'a vendu à un voisin pour obtenir des graines de semence. Si les informateurs de la Commission s'aperçoivent que le cultivateur n'est plus en possession du grain, la Commission peut tenter de foreclore, déclarer l'avance en espèces échue et s'efforcer de percevoir ladite avance, laquelle peut porter intérêt. On assiste à un recours furtif de plus en plus fréquent à la bureaucratie sous le gouvernement actuel.

**Une voix:** Il n'est pas furtif, il galope.

**M. Horner:** On tend à recourir de plus en plus au pouvoir bureaucratique à l'intérieur de la structure du gouvernement. Au dire du ministre, les pouvoirs dont il est question étaient inclus dans l'ancienne loi. Bien sûr qu'on les trouve dans l'ancienne loi, mais il n'y avait pas 46,000 producteurs dont les paiements étaient en retard ou arrivaient à échéance. En vertu de l'ancienne loi, le gouvernement ne cherchait pas à fureter dans la vie des gens des divers secteurs de notre économie. Ces pouvoirs étaient peut-être à la disposition de la bureaucratie, mais on n'y avait pas recours.

**M. McCleave:** Nous aurons maintenant la founocratie.

**M. Horner:** Ce bill a provoqué la création d'un mot nouveau: «la founocratie». Il s'agit du zèle excessif dont fait preuve un gouvernement pour s'immiscer dans les affaires financières et économiques des citoyens. Lorsque j'ai dit que nous sommes témoins d'une augmentation insidieuse des pouvoirs bureaucratiques, un député est intervenu en déclarant qu'elle n'était pas insidieuse mais galopante. Il est certain qu'un nombre sans cesse croissant de Canadiens s'en rendent compte et s'effraient de cette tendance.

Nos concitoyens viennent de renvoyer leurs formulaires de recensement. La majorité d'entre eux sont hypersensibles à l'idée des empires bureaucratiques bâtis et dirigés par le gouvernement. Je ne critique pas la Fonction publique et j'espère que les fonctionnaires n'interpréteront pas mal mes remarques. Il y a longtemps que la Fonction publique dispose de ces pouvoirs mais ne les a jamais utilisés. C'est vrai d'un grand nombre d'autres mesures législatives analogues. On demande maintenant à la Fonction publique d'utiliser ses pouvoirs et ses talents pour fouiner dans les affaires économiques des cultivateurs. Je souligne l'expression «affaires économiques». Bien que le premier ministre (M. Trudeau) ait déclaré que le gouvernement n'avait rien à faire dans les chambres à coucher de la nation, il semble clair qu'il estime avoir quelque chose à faire dans les portefeuilles. Il se préoccupe de la capacité de remboursement des cultivateurs. Je vois le ministre faire signe que oui. Je le remercie d'être si coopératif et honnête. Les cultivateurs sont en train de perdre leur capacité de remboursement.

Je ne verrais rien à redire si un cultivateur se trouvait dans cette situation difficile de son propre fait. Dans le cas présent, ce sont des décisions du gouvernement qui l'y ont mis. Quelle que soit l'importance des ventes de blé, le gouvernement a mis le cultivateur dans cette situation contre l'avis, donné à l'époque, de l'opposition. Il l'a mis dans cette situation en englobant les remboursements dans cette mesure et en «déséquilibrant», selon le mot de M. Earl, la capacité du cultivateur à rembourser. Je regrette de voir cela se produire dans l'agriculture et que le ministre n'en semble pas gêné. Il semble heureux de savoir qu'il sera le grand patron de la nouvelle founocratie à laquelle donnera lieu la Commission du blé.

Je regrette que le gouvernement ait eu recours à une telle mesure dans le domaine de l'agriculture, surtout que l'agriculture fait face à des complications croissantes en ce qui concerne le contingentement et la livraison. Je regrette que la «founocratie» et ses menaces d'intervention doivent altérer la qualité de vie de l'agriculteur et la liberté dont il jouissait jusqu'ici.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

### AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA QUESTION DES PAKISTANAIS RÉFUGIÉS EN INDE

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, le 2 juin, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) quelles mesures le gouvernement prenait pour trouver une solution à longue échéance au problème de l'Inde et du Pakistan. Avec la désinvolture sardonique qui caractérise souvent ses propos sur les questions nationales ou internationales, le premier ministre a cherché à marquer des points plutôt qu'à fournir des renseignements.

J'espère que les événements tragiques dont nous sommes témoins depuis mercredi dernier l'ont convaincu